



COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 6 AOUT 2009

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé. Le Procès verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

APPELS

APPEL DU JURA NORD FOOT D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE FRANCHE-COMTE - Contestation de la non-accession de ses équipes des « 13 ans » et des « 15 ans » en Championnat de Promotion d'Honneur, à l'issue de la saison 2008 / 2009.

Décision : Infirmes

APPEL DE L'A.S. BELFORT SUD D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DE FRANCHE-COMTE - Contestation de l'amende de 500 € infligée à l'A.S. BELFORT SUD à la suite d'anomalies constatées sur des certificats médicaux figurant au dos de la licence de joueurs du club.

Décision : Annule

APPEL DE L'A.S. ESPERANCE LECOUSSE D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE BRETAGNE - Contestation de la non-accession de son équipe première en division supérieure à l'issue de la saison 2008 / 2009 (situation du club au regard du Statut de l'Arbitrage).

Décision : Confirme

APPEL DE LA FRANCE D'AIZENAY FOOTBALL D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE L'ATLANTIQUE - Contestation de la relégation de son équipe première en division inférieure à l'issue de la saison 2008 / 2009.

Décision : Confirme

APPEL DE LA SAMARITAINE D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE LA MARTINIQUE - Contestation de la rétrogradation de son équipe première en Championnat de Promotion d'Honneur Régionale à l'issue de la saison 2008 / 2009 (jugement d'ouverture de redressement judiciaire rendu le 21.10.2008).

Décision : Confirme

APPEL DE L'A.S.U. GRAND SANTI D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE GUYANE - Contestation de la non-accession de son équipe première en Division d'Honneur à l'issue de la saison 2008 / 2009 (situation du club au regard de ses obligations en matière d'équipes de jeunes).

Décision : Confirme

APPEL DE LUYNES SPORT D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE LA MEDITERRANEE - Contestation de la relégation de son équipe des « 15 ans », du Championnat de Division d'Honneur en Championnat de Division d'Honneur Régionale des U 17, à l'issue de la saison 2008 / 2009.

Décision : Infirme

APPEL DU BERGERAC FOOT D'UNE DECISION DE LA LIGUE D'AQUITAINE - Match du 13.06.2009 : BERGERAC FOOT / STADE MONTOIS (Seniors - Finale de la Coupe de la Région Aquitaine - Challenge Roger CONRIE) - Match perdu par pénalité par le BERGERAC FOOT (situation des joueurs PINAZO Kévin, du BERGERAC FOOT, et PENDANX Patrick, du STADE MONTOIS, au regard de leur suspension).

Décision : Irrecevable

APPEL DU F.C. VERDUNOIS D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE BOURGOGNE DU 23.07.2009 – Rejet de l'opposition faite à la mutation du joueur AUGOYARD Jérôme, de VERDUN.

Décision : Irrecevable

APPEL DE M. KRIWAN Yves D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE PARIS-ILE DE FRANCE DU 16.07.2009 – Application du Statut de l'Arbitrage.

Décision : Irrecevable

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR 2

ANOMALIES CONSTATEES SUR LES FEUILLES DE MATCH DU TOULOUSE RODEO F.C. EN CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR 2, AU COURS DE LA SAISON 2008 / 2009 :

- participation, dès le début de la saison, de joueurs non détenteurs d'une licence puisque ne pouvant être reclassés dans les rangs amateurs qu'à compter du 01.10.2008 (joueurs BERDIER Kévin et CESTO Jean-Christophe),
- participation de joueurs sous le numéro de licence d'autres joueurs du club (joueurs BERDIER Kévin, CESTO Jean-Christophe, DE SANTI Benjamin, LEGROS Alexis, RAFFIC Hugues et BURGASSI Johan),
- obtention d'une licence dispensée du cachet Mutation pour des joueurs ayant eu une qualification la saison dernière ou la saison en cours (joueurs DIATTA Mamadou et SILITI Kais),
- utilisation, tout au long de la saison, d'un nombre de joueurs « mutés » supérieur à la limite fixée par l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Décision :

- Les joueurs BERDIER Kévin, CESTO Jean-Christophe, DE SANTI Benjamin, LEGROS Alexis, RAFFIC Hugues et BURGASSI Johan), requalifiés à compter de ce jour.
 - Les joueurs DIATTA Mamadou et SILITI Kais restent suspendus jusqu'à comparution.
 - 10 ans de suspension ferme, à compter du 03.08.2009, à Monsieur Aziz KOURAK
 - 10 ans de suspension ferme, à compter du 03.08.2009, à Monsieur Mohamed BELBACHIR
-